

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 12 JUN 2025**

DEL-2025-139

L'An deux mille vingt-cinq, le 12 juin, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/06/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mme LAFARIE,
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, BOUCLIER, CLEVY, MARIAS, PELLARIN, PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS,
FONTAINE, GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
M. SIBILLE.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, DEAGE, FOURNET.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme MAYORAZ,
MM. FROSSARD, GENOUD, GRANGER, SAILLET.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BARRY, CHARLOT-FLORENTIN, COUTIER, HACQUIN, LEOTY, MARTIN-COCHER, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, CECCON, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER, PARIS,
WENDLING,

MM. AEBISCHER, AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET, BURNET,
CALLET, CALONE, CATTANÉO, CAVAREC, CHARBONNIER, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CONDEVAUX
JF, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE, GEORGES, GILBERT, GILET, GILLET,
GONDA, GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT,
LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, OBERLI, PAULY, PENHOUËT, PEROU, PERRET,
PERY, REY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GILLOT, JAILLET, KHAY, MONIN, TRUCHON,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice :	106
Présents :	36
Membres habilités à prendre part au vote :	106
Votants :	36
Représentés par mandat :	8

Objet : PROPOSITION D'EVOLUTION DES FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT DU DISPOSITIF SY'NERGIES

Rapport présenté par M. Gilles FRANÇOIS

Le SYANE a reçu un retour positif de la Banque Européenne d'Investissement à sa candidature au dispositif d'aide à la transition énergétique ELENA (Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (European Local ENergy Assistance)).

Le mécanisme ELENA fournit une assistance sur le financement de dépenses de fonctionnement pour faciliter la mise en œuvre d'investissements en faveur de la transition énergétique.

La Banque Européenne d'Investissement a accordé au SYANE une subvention de plus de 2,2 M€ au maximum pour des dépenses de fonctionnement de près de 2,5 M€.

Le mécanisme ELENA porte sur le financement de dépenses de fonctionnement sur :

- **Axe 1** : Massification de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics : dispositif Sy'nergies
 - 60 projets de rénovations globales sur 3 ans
 - Investissement : 56,3 M€
 - Equivalent Temps Plein (ETP) : 2 sur 3 ans et 0,5 sur 2 ans

- **Axe 2** : Accélération de la rénovation en LED des parcs d'éclairage public
 - 2.1. Zone d'activité économique :
 - 3.050 points rénovés sur 3 ans
 - Investissement : 3,3 M€
 - ETP : 1 sur 1 an
 - 2.2. MGP éclairage public :
 - 2.150 points rénovés sur 3 ans
 - Investissement : 2,3 M€
 - ETP : 1 sur 1 an

- **Axe 3** : Energies renouvelables : Développement des systèmes de production d'électricité et de chaleur
 - Photovoltaïque et ombrières :
 - 50 installations sur 3 ans
 - Investissement : 10,25 M€
 - ETP : 1 sur 3 ans
 - Chaudière biomasse et Pompe à Chaleur (PAC) géothermique :
 - 13 installations d'équipements dans les bâtiments sur 3 ans
 - Investissement : 1,45 M€
 - ETP : 0,2 sur 3 ans

- Transverse : 4,7 ETP en appui ou sur des fonctions transverses.

Le dispositif Sy'nergies s'appuie sur des moyens humains internes et des études en partie financés par ce mécanisme ELENA, notamment sur les aides de l'Axe 1.

Sur cet axe, les moyens humains finançables sont estimés à 475.250 € sur 3 ans, auxquels s'ajoutent 545.300 € d'études ou d'accompagnement externalisés (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Assistance à Maîtrise d'Usage ou économiste).

Afin de tenir compte de cette aide et de la répercuter aux communes qui intègrent le dispositif Sy'nergies, il est proposé de modifier les frais de gestion liés à l'accompagnement technique sur la période de financement de ces moyens par ELENA.

Pour rappel, les frais de gestion sont les suivants :

1. Entre le lancement du projet et l'approbation des marchés de travaux,
 - a. Pour les bénéficiaires dont le patrimoine concerné n'est pas suivi en Conseil Energie par le SYANE :
 - i. Forfait de 1.000 €/an pour les projets de travaux de rénovation portant sur une surface de plancher strictement inférieure à 1.000 m²
 - ii. Forfait de 1.500 €/an pour les projets de travaux de rénovation portant sur une surface de plancher supérieure ou égale à 1.000 m²
 - b. Pour les bénéficiaires dont le patrimoine concerné est suivi en Conseil Energie par le SYANE : 0 €.
2. A partir des travaux jusqu'à N+2 après la fin des travaux (Procès-verbal de réception sans réserve) : un montant plafond de 20 k€.
3. Charges liées à l'accompagnement financier : Afin de financer les frais de gestion liés à la récupération et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), ainsi qu'à la gestion des avances remboursables, et du conventionnement avec les collectivités, une participation équivalente à 3 % du montant de l'avance remboursable s'applique (avec un plancher de 5.000 € et un plafond de 12.000 €).

Il est proposé de diminuer les frais liés à l'accompagnement à partir des travaux à 10.000 € au lieu de 20.000 € pour les travaux engagés avant la fin de la période de financement par ELENA des actions de Sy'nergies.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la baisse du forfait lié à l'accompagnement des collectivités à partir des travaux à 10.000 € pour les travaux engagés avant la fin de la période de financement par ELENA des actions de Sy'nergies.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.
